

Soutenir l'activité d'Art'Tibet Cham Sem

Déduction fiscale

Vous recevrez en début d'année un reçu fiscal pour déduction de vos impôts : les dons sont déductibles à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers, et pour une entreprise : à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

Merci de nous retourner cette page remplie, à l'exception de la dernière partie destinée à votre banque.
Par courrier : Art'Tibet Cham Sem La Treille 34 700 Les Plans
ou par e-mail : art.tibet.cham.sem@gmail.com

Vos coordonnées

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Tél :
e-mail :

Dons

☐ Faire un don par chèque à : l'ordre de "Art'Tibet Cham Sem"

☐ Faire un virement bancaire ☐ ponctuel
☐ mensuel

Montant du virement : € Date de début des virements :/...../.....

Parrainages

Je désire parrainer ☐ Un enfant
☐ Une religieuse
☐ Le dispensaire de Bir ☐ Je vous laisse le soin de choisir pour moi



Document à transmettre à votre agence pour effectuer un virement

Madame, Monsieur,

Par le débit de mon compte n° en votre établissement, je soussigné Mme, Mlle, Mr
(rayez les mentions inutiles) souhaite mettre en place un virement ponctuel ou
mensuel (rayez la mention inutile) d'un montant de € au crédit du compte de
l'association "Art'Tibet Cham Sem" dont références ci-après :

Crédit Coopératif de Montpellier

Code banque: 42559 Code Guichet: 10000 n° de compte: 08013454027 Clé 28

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0134 5402 728 BIC : CCOPFRPPXXX

Je pourrai suspendre ce virement par une simple lettre dès que je le souhaiterai.

En vous remerciant,

Signature : Date :/...../.....